

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AIX

AVIS SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA CPA

Avant propos : cet avis s'inscrit dans la continuité de celui déjà exprimé sur les orientations budgétaires concernant les options retenues pour l'avis de budget 2010 et du document d'orientation sur les politiques publiques de la CPA souhaitées par le Conseil de Développement.

CONTEXTE

Les effets « territoriaux » de la crise financière et économique en matière d'emploi ne sont pas encore mesurables. Beaucoup d'expertises sont contestées dans leurs certitudes, qu'il s'agisse de prévisions de sortie de crise, des causes et encore plus des perspectives.

Malgré les plans de relance, la reprise de l'activité économique et de l'emploi est incertaine et le chômage aura tendance à augmenter.

Les budgets primitifs des collectivités locales et de leurs intercommunalités sont pris en tenaille entre l'incertitude économique et financière et les projets de réforme des collectivités locales non encore finalisés.

Après une période « faste » de croissance de nos ressources fiscales liée à une évolution positive de l'activité des entreprises, on peut s'attendre à une période peu lisible et plus austère.

1 – Le budget de la CPA : entre incertitudes financières et institutionnelles

La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la contribution économique territoriale impactera directement, à terme, les ressources de la CPA. L'engagement de l'Etat concernant le maintien des recettes n'est assuré que pour 2010.

Les différentes recettes de substitution ne sont toujours pas connues ce qui n'est pas de nature à nous projeter dans l'avenir avec sérénité.

Nous sentons une inquiétude des maires qui, dans la même incertitude, souhaitent que le budget de la CPA soit mobilisé, plus dans la redistribution au bénéfice de leur budget communaux, que dans le portage de grands projets d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Développement partage les options prudentes du projet de budget 2010 qui ne représente à ce jour que le cadre prévisionnel de la mise en œuvre des crédits de fonctionnement et d'investissement. Ceux-ci doivent être rapportés aux engagements réels dont nous trouverons la traduction dans les futurs comptes administratifs.

2 – La marge de manœuvre de la CPA : une réserve pour l'investissement liée à une performance de réalisations à dynamiser.

Chaque projet ou programme d'investissement mériterait d'être accompagné d'un volet évaluant le coût du fonctionnement futur quel que soit le mode de gestion choisi : interne, régie, associatif, concession, DSP.... Il impose un contrôle organisé et strict de la délégation consentie pour le bon suivi de l'exécution.

Le programme d'investissements annoncé gagnerait à être présenté au regard des priorités de la C.P.A. dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le travail et les réflexions amorcés au titre du PPI se poursuivront et contribueront à éclairer les arbitrages inévitables.

La forte volonté affichée dans la constitution de réserves foncières reste indispensable à l'autonomie dont la CPA doit disposer pour réaliser ses futures opérations (logements, équipements publics, transports, pôles d'activités ...)

3 – Le budget de la CPA : des ressources à valoriser.

L'importance de la capacité financière et du volant de mobilisation d'emprunts est un atout qui donne encore une marge de manœuvre certaine pour les investissements.

A contrario, si la croissance des charges de fonctionnement apparaît mieux maîtrisée, la marge de manœuvre est de plus en plus resserrée.

L'insuffisance dans la recherche des co-financements et subventions auprès du Conseil Général, de la Région, de l'Etat, de l'Europe et d'autres organismes pénalise la CPA dans le financement de ses projets. L'obtention de ces subventions suppose que le partage de ceux-ci ne soit pas limité au seul plan financier mais également à leur conception.

4 – Des priorités à réaffirmer : une projection dans l'avenir à construire

Le Conseil de Développement souhaite que le budget traduise plus clairement les orientations et la stratégie globale de mise en œuvre des politiques publiques correspondants aux compétences de la CPA.

Il se félicite de l'évolution de la position de la CPA vis-à-vis de son adhésion – conditionnée à l'obtention de garanties - au Syndicat mixte des transports des Bouches du Rhône. Il prend acte avec satisfaction de l'engagement de la CPA dans le financement des études pour le développement ou la remise en service des liaisons ferroviaires du Pays d'Aix.

Le Conseil de Développement réitère sa demande d'ouverture rapide d'un débat sur la compétence énergétique auquel il souhaite participer.

CONCLUSION

Le Conseil de Développement prend acte du projet de budget 2010 et des options qu'il propose pour poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques que lui ont transférées les communes.

Il constate que l'établissement d'un budget dans un contexte mouvant n'est pas aisé ; c'est dans le pilotage quotidien de sa mise en œuvre que le Conseil de Développement appréciera la réalisation des objectifs et des ambitions affichés.

La diminution importante de l'autonomie financière et la dissociation des ressources fiscales du dynamisme économique territorial nécessiteront des arbitrages de plus en plus fins des dépenses de fonctionnement et des conséquences pour la gestion des futurs équipements communautaires.

Ces arbitrages concerneront la force d'initiative et d'engagement de la CPA pour:

- promouvoir le développement économique et la création d'emplois en valorisant les potentiels universitaires, de recherche et innovation,
- favoriser les modes alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail,
- construire un programme de logements ambitieux à partir d'une stratégie offensive de réserves foncières pour peser sur les prix,
- affirmer l'image du Pays d'Aix et son cadre de vie.

Dans cette perspective, le Conseil de développement souhaite que, sans attendre les conclusions du SCOT, le schéma de développement économique soit remis en chantier.

**Positionner la CPA dans une nouvelle dimension territoriale
- provençale et méditerranéenne - telle que le projet
d'agglomération l'avait déjà définie.**

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE DES SALARIES

LA REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES

Le collège des salariés prend acte les conditions de préparation des budgets des collectivités locales (pour ce qui nous concerne celui de la CPA et de ses communes) que la réforme des collectivités locales , engagée dans la précipitation, impose en ce qui concerne l'évaluation des ressources , la répartition des compétences, l'organisation territoriale et la projection dans l'avenir.

DES GRANDS PROJETS MOBILISATEURS

Ces difficultés, dont il est difficile d'anticiper les effets, doivent inciter la CPA présenter ses budgets en affirmant plus fortement ses priorités et en s'appuyant sur de grands projets mobilisateurs pour le territoire et l'ensemble des communes de la CPA dans les domaines du développement économique, des transports, du cadre de vie et des énergies renouvelables. Ainsi une information plus précise est souhaitée sur le plan « Campus » et les interventions de l'ANRU dans le cadre de la politique de la ville.

RENDRE PLUS EFFICACE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le collège des salariés prend acte de la marge de manœuvre que le budget recèle dans le domaine des investissements mais souhaite la mise en place d'une politique d'évaluation performante pour accélérer la réalisation des opérations programmées dans le cadre du PPI. Il note avec satisfaction le souhait de la CPA d'améliorer la mobilisation des concours financiers des collectivités partenaires et de l'Europe.

PRIORITE AUX TRANSPORTS MULTIMODAUX

L'adhésion annoncée au Syndicat départemental des transports et l'inscription des cofinancements dans le domaine des transports est un signe positif pour la mise en œuvre d'un véritable plan transports multimodal à l'échelle du territoire de la CPA avec une priorité affirmée sur les liaisons domicile-Zones d'activités.

LOGEMENT : UNE INFORMATION PRECISE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLH

Le collège des salariés regrette, que cette année, le bilan du PLH ne fasse pas l'objet d'une présentation publique comme les années précédentes. Le coût du foncier ne permet pas le développement suffisant d'un marché locatif, réparti sur l'ensemble des communes de la CPA et accessible aux salariés.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGES DES ASSOCIATIONS

Le Collège des Associations partage les inquiétudes exprimées dans l'avis sur le budget 2010.

Il tient à souligner l'important effort consenti pour la rénovation des piscines transférées par les communes qui ne pouvaient plus en assurer l'entretien ou la mise aux normes. Outre l'utilisation sportive, l'impact est d'importance pour les scolaires et les usagers particuliers.

Dans l'optique de l'encouragement à la pratique du sport, tant en club que de masse, de nombreuses autres installations sportives couvertes, communales, nécessiteraient le soutien financier de la CPA notamment par des fonds de concours.

Le collège apprécie le fait que l'effort financier réalisé par la CPA envers les « clubs de haut niveau » se répercute vers les « petits clubs » locaux par un partage d'expérience et un effet d'entraînement.

Si l'on insiste sur une nécessaire lisibilité du budget dans ses différentes fonctions, le collège souhaite que, en cours d'année, des indications comparatives sur son exécution et ses taux de réalisation des investissements soient présentées.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE PERSONNES QUALIFIEES

Le collège des personnes qualifiées est conscient de la situation délicate où se trouve la Communauté du Pays d'Aix, comme toute collectivité locale, pour élaborer son budget dans le contexte actuel d'incertitude sur les ressources financières et la conduite des réformes institutionnelles.

- ✓ Il partage les approches prudentes et clairvoyantes du projet de budget 2010, mais souhaiterait une lisibilité plus nette, comparable à celle du document de 2009,
- ✓ Il insiste sur le rôle de la CPA qui devra privilégier les investissements de projets à moyen et long terme et trouver le nécessaire équilibre entre ces investissements et la redistribution aux communes,
- ✓ tout en appréciant le recours à l'emprunt pour financer les investissements, il insiste par contre sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- ✓ Il recommande que les services de la CPA s'assurent, dans l'élaboration des projets, de leur adéquation avec les besoins et les attentes des populations,
- ✓ Il souligne la nécessité de la mise en place de moyens humains compétents pour activer la recherche de co-financements et de subventions, notamment auprès de l'Union Européenne.

Le collège exprime son accord sur l'avis concernant le budget primitif 2010 et partage le souhait de voir la CPA s'inscrire dans un large cadre territorial, provençal et méditerranéen.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLGE DES ENTREPRISES

Ce budget s'inscrit, comme le souligne le rapporteur, dans un contexte compliqué entre crise économique et réforme des collectivités.

Pour autant, le collège soutient une nouvelle fois que les domaines d'actions prioritaires restent le développement économique, le transport et l'habitat.

Il appelle également à la plus grande vigilance s'agissant des charges de fonctionnement qui doivent être maîtrisées.

Enfin, le collège s'accorde à dire qu'un sérieux relookage du schéma de développement économique s'impose.

Le collège des entreprises remercie le groupe de travail pour son éclairage et sa mise en perspective des enjeux budgétaire.

Il approuve l'avis sur le projet de budget 2010.